

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1393  
18 février 1980

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Trente-sixième session  
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES  
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 15 février 1980 adressée au Président de la  
trente-sixième session de la Commission des droits de l'homme  
par le Représentant permanent de la République arabe d'Egypte  
auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions  
spécialisées à Genève

La délégation Egyptienne auprès de la Commission des Droits de l'Homme a l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration publiée par le Ministère des Affaires Etrangères de la République Arabe d'Egypte à la suite de la décision d'Israël d'implanter de nouvelles colonies de peuplement dans la ville occupée d'El Khalil.

La Délégation Egyptienne vous prie de faire circuler cette lettre en tant que document officiel de la Commission des Droits de l'Homme.

(signé) OMRAN EL SHAFEI

TEXTE DE LA DECLARATION  
PUBLIEE  
PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE  
=====

Le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte vient d'apprendre avec vive inquiétude et indignation que le Gouvernement d'Israël a décidé de permettre aux citoyens Israéliens de s'établir dans la ville occupée d'El Khalil, de renforcer la colonie de peuplement de Keryat Erbaa par la construction de mille quatre cents nouveaux logements et d'établir trois autres colonies de peuplement dans la région.

Le Gouvernement de la République Arabe d'Égypte déplore cette décision qui contredit dans leur lettre et leur esprit les Accords de Camp David et constitue une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, des résolutions des Nations Unies et des principes du Droit International.

Cette décision Israélienne fait obstacle au déroulement des négociations en cours pour l'établissement de l'autonomie palestinienne complète en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

La Politique Israélienne d'implantation de colonies de peuplement ne fait qu'escalader la tension et menacer la paix et la sécurité dans la région.